



PROTECTION DE LA PERSONNE

Connaître vos droits à la retraite, votre couverture maladie ou prévoyance, celle de votre conjoint et de vos enfants

- > **Bilan retraite**
- > **Analyse de votre régime santé**
- > **Analyse de votre régime prévoyance**

VOS BESOINS NOS PRESTATIONS

QUELLE RETRAITE ?

QUAND ?

COMMENT LA COMPLETER ?

Les réformes successives et leur complexité rendent plus difficile l'évaluation de la retraite.

Novances a mis au point une démarche qui va vous donner une meilleure visibilité sur vos droits futurs.

1ÈRE ETAPE : ENTRETIEN INDIVIDUEL

Un expert **Novances** prend connaissance de votre parcours professionnel et définit avec vous les hypothèses à retenir pour la période future : période future de retraite : revenus et dates prévisionnelles, stratégies possible (retraite progressive, anticipée ou prorogée, cumul emploi-retraite, rachat de trimestre, changement de statut)

2ÈME ETAPE : LETTRE DE MISSION

Une lettre de mission précise est établie avec le montant des honoraires. Vous signez une procuration à Novances pour que votre expert puisse obtenir en votre nom, vos relevés de carrière, auprès des organismes de retraite.

3ÈME ETAPE : VERIFICATION DES PERIODES ET DROITS ACQUIS

Cette phase de vérification est indispensable pour s'assurer que les organismes de retraite ont pris en compte toutes vos périodes.

4ÈME ETAPE : SIMULATION ET SYNTHÈSE

Intégration des hypothèses et simulations futures. Emission du bilan de retraite et de la note de synthèse.

5ÈME ETAPE : ENTRETIEN DE FIN DE MISSION - RECOMMANDATIONS

Au cours de cet entretien, l'expert **Novances** vous présente les résultats de l'étude intégrant les hypothèses du premier entretien et la projection future des droits acquis. Il répond à vos questions, et émet des préconisations et pistes de réflexion.

COMMENT FONCTIONNE MON RÉGIME COMPLÉMENTAIRE MALADIE ?

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC LE RÉGIME DE PRÉVOYANCE ?

SUIS-JE CORRECTEMENT COUVERT ?

MA FAMILLE L'EST-ELLE ?

Quelques rappels

Le **régime complémentaire santé** (souvent dénommé «mutuelle») intervient pour prendre en charge tous les frais liés à la santé et faisant l'objet d'une intervention de la sécurité sociale : consultations de médecin, médicaments prescrits, analyses médicales, hospitalisation, frais optiques, frais dentaires.

Les interventions du régime complémentaire santé vont se situer à différents niveaux en fonction de différents éléments :

- propres au contrat souscrit (collectif ou individuel)
- propres à la nature des coûts engagés, des éventuels dépassements et de la fréquence des actes.

La **prévoyance** recouvre tout ce qui relève de la couverture de risques liés à la personne : décès, invalidité permanente et incapacité temporaire. Ces risques peuvent avoir plusieurs sources : la maladie et l'accident, avec dans certains cas une hospitalisation à la clé..

En cas de réalisation effective du risque, il y a versement d'une rente financière des caisses obligatoires (Sécurité sociale, RSI, CIPAV etc... selon le statut des assurés).

La démarche des experts **Novances** comporte plusieurs étapes, objets d'une lettre de mission.

ETAPE 1 : ENTRETIEN PREALABLE

Identification de la situation et des objectifs poursuivis.

ETAPE 2 : ETUDE

Etude des éléments communiqués et consultation des organismes d'assurance complémentaire.

ETAPE 3 : ENTRETIEN DE SYNTHÈSE

Restitution d'un bilan synthétique des éléments communiqués, préconisations et pistes de réflexion au regard de l'étude des régimes et de la mise en concurrence des contrats le cas échéant.

NOS ATOUTS

- Proximité
- Ecoute et accompagnement
- Approche globale de la protection

NOS ENGAGEMENTS

- Indépendance par rapport aux établissements financiers, assurances, organismes de prévoyance
- Définition précise de la mission